

DEPARTEMENT
DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES CANAUX DE MEAILLES

POCES VERBAL de la réunion du SYNDICAT du 13 Octobre 2012

SEANCE DU 13 Octobre 2012

L'an deux mille douze et le 13 Octobre à 18 heures, le Syndicat régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri DELESSERT, Président.

PRESENTS : voir la liste d'émargement jointe

Objet: Délibération sur le rôle des redevances syndicales.

Etat d'avancement du projet multi usages et modernisation du réseau
Questions diverses.

Le Président expose aux membres du Syndicat que le rôle des redevances syndicales a été établi conformément aux bases de répartitions adoptées par la délibération n° 8 du syndicat du 30 Août 2008 et sur la base de la tarification adoptée par la délibération n° 1 du syndicat du 31 Janvier 2009. Le présent rôle s'élevant à la somme de :

Sept mille neuf cent vingt Euro soixante deux.

Le rôle des redevances syndicales 2012 est adopté à l'unanimité des syndics.

Le président rend compte de la réunion de travail qui s'est tenue à ORAISON au siège de la FDSIC :

« Monsieur Maerfeld a présenté l'historique du canal de la Vaire pour mieux appréhender le rapport sur notre « Droit d'Eau » établi par maître Cadart et ASAInfo. Le « prévue » de ce droit d'eau permet à l'ASA d'envisager l'avenir de meilleures conditions. La SCP (Sté Canal de Provence) attend la signature du contrat d'assistance pour entamer les démarches et préparer la rencontre avec la DDT. La stratégie pour la présentation à la DDT04 de nos projets devra être modifiée. Les études d'impact et de débit réservé se feront dans de meilleures conditions la procédure étant allégée de par la date d'attribution de notre droit d'eau. Cette réunion a permis de clarifier la position de l'ASA vis-à-vis de la SCP suite au courrier de monsieur Lautard P.. Madame Baze a rappelé le mandatement de la SCP par le CG04 et le Conseil Régional pour assister l'ASA dans ses projets. Il est d'abord abordé le problème de la réponse à la lettre de Mme Gottardi, DDT 04 services de l'eau.

Mais très vite se dégage l'idée qu'il vaut mieux rédiger un « projet de territoire », document montrant les difficultés, agricoles et autres, de la situation actuelle de la vie sur le plateau de Méailles, développant des projets d'amélioration de l'irrigation par la mise en aspersion du canal de la Vaire, son extension éventuelle à l'irrigation des châtaigniers (cf. plan de régénération de la châtaignerale du pays d'Annot) et montrant comment le projet hydroélectricité dégagerait le financement nécessaire à ces améliorations. Cependant, M. Bourrelly demanda que cette impression de mission secondaire de l'hydroélectricité soit corrigée dans le document en soulignant que la génération d'énergie renouvelable est un objectif prioritaire de la région.

C'est dans ce cadre que M. Moreau fera une analyse réglementaire détaillée concernant le projet avec consultation de la DREAL et que Mme Grossmith enquêtera auprès des agriculteurs déclarés de Méailles.

Ce n'est qu'après avoir finalisé ce document que l'on contactera l'administration. »

Le président informe les syndics, qu'il a fait une erreur matérielle dans le PV de l'AP du 25 Août en inversant les chiffres des résultats du second tour de l'élection des syndics. Il a immédiatement envoyé un PV rectificatif à la préfecture. Le président informe les syndics de la lettre de réclamation de monsieur TRIPODI et de la réponse qu'il lui a adressé. Il rappelle le courrier circulaire de l'agence de l'eau concernant le comptage des volumes d'eau prélevés et fait état du courrier de la DDT04 confirmant cette obligation. Il précise que le canal de BRIEL n'est pas équipé de compteur, le prix de cet équipement ayant toujours ajourné son acquisition.

Suite aux questions de monsieur LAUTARD P. le président lui rappelle son rôle : il doit conjointement avec monsieur SAUVAN F s'occuper du Canal de la VAIRE et tout particulièrement de la mise en place des corvées pour son entretien. Ils disposent pour cela d'un maximum de 4500 Euro (tic). Il signale que l'un des ponts de la Lare est en mauvais état. Il propose une visite de l'ensemble du canal de la Vaire avec les deux responsables afin de déterminer les priorités. Monsieur Lautard demande une fois de plus qu'on lui présente les comptes, une fois de plus, le président lui présente les différents budgets adoptés à l'unanimité par le syndicat et donc par lui-même tel que l'atteste sa signature.

Le président rappelle aux syndics qu'une réunion est prévue le 25-10-2012 à 14h30 avec les agriculteurs de la commune et que le matin (du même jour) à 8h30 les syndics sauf monsieur MAERFELD se retrouveront pour déboucher la buse de la traversé du chemin de la montagne.

Pour copie conforme.

A Méailles, le 13 Octobre 2012

Le Président,

Henri DELESSERT

Ainsi fait et délibéré à
Les jour, mois et an que dessus